



BULLETIN MUNICIPAL d'Avril 2016

EDITO du Maire

L EAU

Les épisodes de sécheresse de cette dernière décennie , nous démontrent à quel point ce bien est fragile et lié à l'abondance des précipitations de notre département.

La loi de Grenelle 2,s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui vise 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Pour les réseaux d'eau, l'article 261 de la loi Grenelle 2 fixe 2 objectifs :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte et améliorer le rendement du réseau .

Afin d'éviter un doublement de la redevance, les collectivités doivent définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau.

La **qualité** de l'eau et notamment celle à disposition des clients est une **priorité absolue** car elle est un enjeu de santé publique. Un contrôle réglementaire est effectué par l'Agence Régionale de Santé (documents joints).

Pour maintenir ce patrimoine dans la durée, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise du tracé du réseau, des éléments qui le constituent, de son fonctionnement ou encore de son vieillissement. De mettre en place des périmètres de protection des captages ; de mettre en œuvre des traitements de l'eau (neutralisation, reminéralisation, désinfection) ; d'améliorer et de garantir la qualité ; de mettre en œuvre des opérations d'économie ; de protéger l'eau pendant le transport etc...

C'est pourquoi ...

Un diagnostic des installations AEP (adduction en eau potable) et l'établissement d'un schéma directeur de travaux vont être réalisés sur notre commune. Permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable, d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux. Cette étude sera réalisée par le CPIE et sera subventionnée à 70% par l'agence de l'eau + 10% par le Conseil Départemental sur 2016//2017.

Une convention avec la Saur sera signée pour une assistance technique ; dans un premier temps pour le nettoyage des 7 réservoirs et les captages (travaux obligatoires à réaliser tous les ans).

En 2016 : 30 compteurs chez les particuliers seront changés (ceux qui ont entre 30 et 40 ans).L'opération sera renouvelée tous les ans tant qu'il y aura des compteurs vétustes. Cette opération sera prise en charge par le 1^{er} adjoint Mr Michel Dalais.

Il n'est plus possible de vivre sur les acquis, le vieillissement, les nouvelles normes et obligations nous obligent à travailler autrement, sans compter que la compétence de l'eau sera transférée en janvier 2020 à l'intercommunalité. Tout ceci aura un impact sur le prix de l'eau.

En conclusion : METTRE À LA DISPOSITION DE LA POPULATION UNE EAU POTABLE EN QUANTITÉ SUFFISANTE ET DE QUALITE CONFORME

Corinne BOUSSU

ON VOUS DIT TOUT :



- Formation défibrillateur

En date du Mardi 22 février 2016, le Capitaine David BLANCHE et l'instructeur Daniel HOURTOULE, sont venus au foyer rural faire une démonstration sur l'utilisation du défibrillateur, la formation fût forte intéressante et intense, tous les participants ont put s'exercer sur le mannequin mis à notre disposition



- Restauration du Poilu

Après 6 mois de restauration, par une entreprise locale , le Polu a retrouvé sa place sur son socle au Monument aux Morts sur la place de l'église



Avant restauration



Après restauration

- Le 18 février 2016 réunion du nouvel office du tourisme Pays Vallée de la Dordogne

Les maires des Xaintries se sont retrouvés le jeudi 18 février 2016 au foyer rural de Saint Geniez O Merle à l'initiative de Monsieur Gilles Liebus , Président de l' office de tourisme Pays Vallée de la Dordogne , Monsieur Alain Simonet vice Président et Mr Yves Buisson directeur . Ils souhaitent connaître notre territoire. La première partie de la matinée a été consacrée à la présentation de notre patrimoine , les élus ont insisté sur le côté nature et

authentique de notre Xaintrie puis Mr Liebus a une nouvelle fois remercié les élus de leur choix de rejoindre ce grand OT, ce même territoire qui sera notre force. Puis rendez- vous, sur les 2 sites phares moyenâgeux de la Xaintrie blanche « les Tours de Merle" et « les fermes du Moyen Age », sans oublier les jardins Sothys (non visité ce jour) puis déjeuner à l'Auberge de la Xaintrie et visite de l'office de tourisme de Saint - Privat. L' après- midi fût consacrée à la visite des tours de Carbonnieres, du Rocher des peintres, de la ferme de la Bitarelle et du centre équestre de Mialaret à Camps, en présence des maires Jean- Michel Teuliere, Nicole Bardi Corinne Boussu. Cette journée de découverte des Xaintries fût très agréable et instructive, gageons qu'elle ne sera pas la dernière, ce grand office de tourisme étant désormais au service de ce magnifique territoire qu'est la Vallée de la Dordogne.



- [L' Office du Tourisme Vallée de la Dordogne](#)



Le 19 mars a été inauguré le nouvel office de tourisme Vallée de la Dordogne. Cette structure unique en France prouve qu'un « projet territorial peut exister malgré les divergences politiques », se félicitent Gilles Liebus , président de l'office du tourisme, Pierre Destic, président du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Dordogne et Gérard Lavastrou , président du Syndicat Mixte Vallée de la Dordogne Corrèzienne. Cet établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) agit à l'échelle d'une destination touristique sur deux départements (Lot et Corrèze). Le plus grand office de tourisme de France, s'appuie sur une gouvernante inédite où les professionnels jouent un rôle majeur au sein d'un comité de direction équilibré : 27 élus, 20 représentants socio professionnels avec une parité entre prestataires corréziens et lotois.

La stratégie de destination repose sur la marque « **Vallée de la Dordogne** » partagée par de nombreux acteurs touristiques et autres forces vives. C'est à partir de cette marque fédérative que sera promu le territoire au niveau national et international.

- **La saison de chasse**

La saison de chasse 2015/2016 est terminée voici le résultat de chaque équipe

Société St Geniez

Président : Léopold ROUZEYROL

1 sanglier

1 cerf

12 chevreuils



Société Les Tours de Merle

Président : Jean Claude SIRIEIX

11 sangliers

10 chevreuils



Société La Glane

Président : Mathieu Alrivie

1 sanglier

13 chevreuils

En association avec St Cirgues : président Jean BOUSSAC

11 sangliers

2 daguets

2 jeunes cerfs de l'année



- **Repas des aînés**

Dimanche 13 Mars a eu lieu le traditionnel repas des aînés à la Vieille Auberge, animé par Jean Christophe Auriol et Aurélie Vialette.



- **Commémoration du 19 mars**

En date du 19 mars nous avons participé, en présence de la commune de St Cirgues La Loutre à la journée de la commémoration du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie



- **La Chasse aux oeufs**

Le samedi 26 mars les enfants de la commune ainsi que ceux de St Cirgues La Loutre, se sont retrouvés pour la chasse aux œufs, après une quête fructueuse et animée , les enfants et les parents se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



- **Ouverture de la pêche**

L'ouverture de la pêche le 14 mars en a ravi plus d'un puisqu'un pêcheur de la Drôme a attrapé ces 8 belles truites en 1 journée dans la Cère.



-
- **Les tours de Merle** (dépliant joint)

Depuis le 03 avril , les tours de Merle sont à nouveau ouvertes aux visiteurs, tous les jours en avril-mai-juin de 14h à 18h

Pendant les vacances de Pâques quelques animations sont proposées :

Tous les mercredis d'avril de 15h à 17h initiation au tir à l'arc

Jeudi 14 avril " Merle et ses oiseaux" à 15h balade nature avec Jean Michel TEULIERE , naturaliste à **Limousin Nature Environnement**

Jeudi 21 avril après midi conte de 15h à 17h avec Marie Josette CHAMBON de l'association "**lire et faire lire**"

pour tous renseignements

tél au **05.55.28.22.31**

nouveau mail : **contact@toursdemerle.fr**

N'hésitez pas à consulter notre nouveau site internet : **www.toursdemerle.fr**

DIVERSES INFORMATIONS :

- **Information pour les transports en taxi pour les prochaines foires à Argentat**
(courrier joint)
Les dates : 19 mai, 21 juillet, 15 septembre et 15 décembre
-

- **Calamités agricoles pour les 228 communes corréziennes**

A la suite de l'événement climatique exceptionnel de l'été 2015 qui s'est traduit par une sécheresse doublée d'une canicule, le comité national de gestion des risques en agriculture réuni plusieurs fois a reconnu les 25 novembre 2015 et le 16 mars 2016, l'état de calamité agricole pour 228 communes corréziennes pour perte de fourrage.

Les agriculteurs concernés sont invités à effectuer leur déclaration à partir du 04 avril via le portail du ministère chargé de l'agriculture accessible à l'adresse suivante <http://mesdemarche.agriculture.gouv.fr>

- **Encombrants** (document joint)

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu **le mercredi 27 avril 2016**. Les agents des services techniques passeront chez vous . Pensez à contacter la mairie **au plus tard le lundi 25 avril 2016**

Rappel

Horaires des déchetteries :

- Argentat : Bondigoux – Route de Neuville – 05 55 28 96 52
 - Du lundi au samedi
 - 8 h à 12h – 13h 30 à 17h 30 (hiver)
 - 8 h à 12 h – 14 h à 18 h (été)
- St Privat : Les Chanaux – 06 79 28 39 97
 - Du lundi au mercredi de 14 h à 17 h30
 - Du jeudi au samedi de 9h à 12 h – 14 h à 17h 30
- Gouilles : Les Fraux – 06 82 56 34 84
 - Mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
 - Samedi de 8h à 12 h

De plus, la mairie de St Geniez o Merle met à votre disposition un collecteur de **bouchons** et de **pires**.

- Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

La sécurité des habitants de St Geniez ô Merle fait partie des préoccupations de l'équipe municipale. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, un document , **le DICRIM** est destiné à vous informer sur les risques majeurs qui peuvent survenir sur notre commune, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages.

En Corrèze , le dossier départemental des risques majeurs a identifié 111 communes présentant au moins un des risques majeurs :

- **Risques Naturels**
 - inondation
 - mouvement de terrain
- **Risques Technologiques :**
 - risque industriel
 - risque barrage
 - risque transport de matières dangereuses

En ce qui concerne la commune de St Geniez ô Merle, les risques majeurs identifiés sont :

- Risque majeur barrage
- Tempête vents violents

Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la mairie

- Fête de l'élevage le 13 août 2016 à St Geniez ô Merle

Saint Geniez Ô Merle sera bientôt en effervescence à l'occasion de la grande manifestation **L Élevage en fête*** le samedi 13 août 2016 toute la journée.

Cet événement, la municipalité souhaite en faire une vraie fête du village où tout le monde pourra participer.

Pour la réussite de cette journée festive, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ; rejoignez nous **le vendredi 20 mai à 18 heures au Foyer Rural** pour la préparation de cet événement et vraiment faire de cette manifestation, la fête de Saint Geniez O Merle.

*comice cantonal, concours Départemental de la race Salers, les Jeunes Agriculteurs, restauration, animations, baptême en hélicoptère, les Humeurs Cérébrales etc ...

- **Article AFOXA**

Les chenilles processionnaires

Elles sont facilement repérables l'hiver : les boules blanches cotonneuses que l'on voit au bout des pins, sont leurs nids d'hibernation. On en voit de plus en plus pour deux raisons . D'abord c'est que originaires de la zone méditerranéenne , le réchauffement climatique les incite à remonter en altitude et en latitude si bien qu'elles viennent d'arriver dans le bassin parisien. Dans nos Xaintries, dont elles étaient absentes on voit des nids progresser dans les pins des bords de route depuis une petite dizaine d'année au point d'être installées sur les deux plateaux.

Le deuxième facteur de leur prolifération est que le seul prédateur sérieux de ces chenilles est un oiseau, la huppe qui se fait de plus en plus rare.

Ces insectes ne sont pas vraiment nuisibles pour les arbres qu'elles colonisent sauf pour le bout de rameau où elles sont installées (elles prennent un peu de sève), elles sont dangereuses pour les mammifères. En premier, tous les herbivores car quand elles descendent au sol au printemps elles laissent de nombreux poils urticants dans le sillage de leur procession, qui ingérés avec l'herbe peuvent conduire jusqu'à la mort de l'animal. Ca peut être des vaches, des moutons, des chèvres ou autres chevaux quant aux cervidés ils sont moins affectés. Pour l'homme ces poils urticants sont dangereux pour les yeux et très désagréable pour la peau. Il ne faut donc pas les toucher pas plus que leurs nids. Si vous voulez enlever un nid, il faut couper le rameau et le brûler tout de suite, s'il est inaccessible on peut le tirer au fusil de chasse l'hiver avec du petit plomb, car cela ouvre le nid et mises à l'air froid, les chenilles meurent.

Au printemps elles descendent en procession sur le tronc pour aller s'enterrer et se transformer en chrysalide. Soit on peut détourner la procession dans un sac et les détruire soit en cas de grosse invasion dans une pinède, on peut labourer le sol entre les pins pour mettre à l'air les processionnaires qui s'y sont cachées et les offrir à la voracité des oiseaux et autres insectivores .

On vous souhaite bonne chance.



François POLIDOR Président de l' AFOXA

(document joint : [manifestation AFOXA](#))

- **Grippe aviaire**

Recensement et sensibilisation des détenteurs de volailles :
arrêté préfectoral du 24 février 2016
arrêté préfectoral du 09 février 2016

La filière avicole traverse actuellement une crise sans précédent, due à la présence, principalement dans la filière palmipède, **du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**

A ce jour, les éleveurs professionnels déclarés auprès des services de l'état ont été informés des mesures qu'ils ont à mettre en œuvre. Vide sanitaire globale obligatoire du 18 avril au 16 mai 2016. Concernant les détenteurs particuliers (basse-cour), ils ont obligation de déclarer en mairie la détention de leurs volailles et oiseaux.

Un courrier et une déclaration de détention d'oiseaux ont été remis à chaque administré.

Des modèles sont disponibles en mairie ou sur le site internet de la commune

Mesures de biosécurité

Spécifiquement durant la période de vide sanitaire chez les professionnels du 18 avril au 16 mai 2016,

- éviter les contacts des volailles avec des oiseaux sauvages par confinement en volière ou en bâtiments fermés.
- protéger les points d'alimentation et d'abreuvement afin que les oiseaux sauvages ne puissent y accéder
- assurer un nettoyage et une désinfection réguliers des volières et du matériel
- se laver les mains avant et après les soins aux animaux
- tout trouble de santé doit être signalé à un vétérinaire



- **L' Ecomobilité**

C'est favoriser les modes de déplacement plus écologiques comme la marche à pied, le vélo, les transports collectifs, le covoiturage...en proposant des solutions alternatives au « tout en voiture ».

Des bénéfiques pour tous : améliorer la santé, l'environnement, la sécurité, la qualité de vie (voir document joint)

- **Elagage**

La mairie va procéder à l'élagage des branches d'arbres mettant en cause la sécurité sur les voies publiques communales

- **Signalisation temporaire**

Du lundi 04 juillet 2016 au mercredi 31 août 2016
 Mise en place d'une signalisation TEMPORAIRE dans le cadre d'un aménagement à titre EXPÉRIMENTAL dans la traversée du village Chassagne. La circulation de tout véhicule s'effectuera par alternance. La pose du radar Viking sera également positionné pendant la dite période (9657 véhicules pendant la période du 17/07/2015 au 25 août 2015)



Rappel : la vitesse est limitée à 30km/h dans la traversée du lieu dit Chassagne

- Sécurité routière en Corrèze

En janvier 2016 il y a eu 22 accidents corporels contre 18 en janvier 2015 ,
2 tués et 26 blessés

La sécurité routière dépend de tous !! Pensez à :

- Respectons les limitations de vitesse
- Boire ou conduire il faut choisir



- L'apprentissage

L'objectif présidentiel de 500 000 apprentis d'ici 2017 nécessite un engagement collectif de l'Etat, l'enjeu est de réussir l'insertion professionnelle de toute la jeunesse, car l'apprentissage est un passeport pour l'emploi.

Qu'est ce qu'un apprenti :

Un apprenti est un jeune embauché sous contrat d'apprentissage, il s'agit d'un contrat en alternance, le salarié partage son temps entre son travail en entreprise et ses cours en CFA (Centre de Formation des Apprentis). Il aura un salaire qui correspond à un pourcentage du SMIC. Sa formation varie entre un an et trois ans. Ce contrat d'apprentissage est réservé aux 16-25 ans , aux demandeurs de travail de + de 25ans , aux bénéficiaires du RSA De nombreux secteurs sont concernés avec des diplômes allant du CAP à Bac +5.

Pour tous renseignements complémentaires : www.apprentissage.gouv.fr

- Réunion Cantonale du 12 janvier 2016

Les maires des cantons de St Privat, Mercoeur et Argentat se sont retrouvés le 12 janvier à Argentat en présence de Pascal COSTE (Président du Conseil Départemental) . Ils ont rencontré Bertrand GAUME (Préfet de la Corrèze) . Chacun a pu s'exprimer sur ses besoins, sur ses actions à venir . Le Conseil départemental est un partenaire fondamental pour construire notre Corrèze de demain.



- **Un peu d'histoire....**

Le 1^{er} Mai Fête du travail

Mis en place en France en 1890, Le 1er mai avait pour but d'amener la durée de travail hebdomadaire à 48 heures. A l'époque, seul le dimanche était un jour de repos.

En France, les manifestants du 1^{er} mai ont pris l'habitude de défiler en portant à la boutonnière un triangle rouge. Celui-ci est quelques années plus tard remplacé par la fleur d'églatine. En 1907, à Paris, le muguet, remplace cette dernière. Le brin de muguet est porté à la boutonnière avec un ruban rouge.

Au début du XX^e siècle, il devient habituel, à l'occasion du 1^{er} mai, d'offrir un brin de muguet symbole du printemps . Aujourd'hui, une tolérance de l'administration fiscale dans certaines communes permet aux particuliers et aux organisations de travailleurs de vendre les brins de muguet sans formalité ni taxe sur la voie publique, en respectant toutefois les autres obligations légales (il s'agit par exemple de muguet du jardin ou des bois et non pas de muguet acheté, sinon ce serait de la revente).

- **Rappel :**

Numéro d'urgence de la mairie : [07.87.42.39.81](tel:07.87.42.39.81)

Nouvelle adresse internet du site de la mairie : www.mairie-stgeniezomerle.com

Nouvelle adresse internet du site des tours de Merle : www.toursdemerle.fr

Nouveau mail des tours de Merle : contact@toursdemerle.fr

- **Etat Civil**

1 naissance :

C'est avec beaucoup de joie que nous avons appris la naissance de JADE le 31 janvier 2016 à Toulouse fille de Sophie MORLE et Thibault DONNE . Toutes nos félicitations aux parents et aux grands –parents Marie-France JURBERT et Jean-Paul MORLE

1 Décès :

Madame Janine JURBERT le 21 Mars 2016, la doyenne de notre commune à l'âge de 96 ans.

Janine Jurbert était née au village du Cros .Elle s'est mariée avec René Jurbert en 1938 et ont repris le commerce hôtel restaurant de sa grand mère Mathilde ainsi que la propriété.

Une épicerie est née par la suite puis la cabine téléphonique .

En 1971 un bar pris la place de l'épicerie .

Elle a su créer un endroit de rendez- vous et de services , important à l'époque ,les gens n'ayant pas les mêmes moyens de locomotion qu'aujourd'hui

Janine et René ont eu cinq enfants , elle était 6 fois grand mère , 3 fois arrière grand mère

Elle prit sa retraite bien méritée en 1983 et céda son commerce à sa fille M France

Erratum : Un oubli dans le dernier bulletin municipal : décès de Monsieur Jean LACROIX le 13 juin 2015

AGENDA :

03 avril à 14h	Ouverture des Tours de Merle
09 avril au 24 avril	Vacances de Pâques
27 avril	Ramassage des encombrants
01 Mai	Fête du travail
07 et 08 mai	Foire de Printemps à St Privat
08 Mai à 11h	Commémoration Armistice de la seconde guerre mondiale.
14-15 mai	Bivouac de l'association AAXEP (Association Attelage Xaintrie Equidés Passion) à St Geniez ô Merle
19 mai	Prochaine foire à Argentat avec taxi
20 mai	Réunion Préparatoire « L'élevage en fête » 18h au foyer rural

« C'est quand le puits est sec que l'eau devient richesse. »

NC



